



Assemblée générale

Distr. générale
7 juillet 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-cinquième session

14 septembre-2 octobre 2020

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Réunion-débat de haut niveau marquant le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Résumé

En application de sa résolution 42/14, le Conseil des droits de l'homme a organisé une réunion-débat de haut niveau pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, l'accent étant mis plus particulièrement sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus des Conférences d'examen, ainsi que sur les réalisations, les pratiques optimales et les difficultés recensées à cet égard.



I. Introduction

1. En application de sa résolution 42/14, le Conseil des droits de l'homme a organisé une réunion-débat de haut niveau pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, l'accent étant mis plus particulièrement sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus des Conférences d'examen, ainsi que sur les réalisations, les pratiques optimales et les difficultés recensées à cet égard.
2. La réunion-débat de haut niveau s'est tenue le 25 février 2020. Les enregistrements vidéo des débats sont disponibles à l'adresse suivante : <http://webtv.un.org>.

II. Célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

3. La réunion-débat de haut niveau a été ouverte par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la Secrétaire d'État à la politique de développement du Danemark, Trine Rask Thygesen, et l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Chen Xu. La table ronde était animée par la Présidente du Conseil des droits de l'homme, Elisabeth Tichy-Fisslberger. Les trois personnalités invitées étaient la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Vice-Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et une experte sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes, Magalys Arocha Dominguez.

A. Déclarations liminaires

4. Dans sa déclaration liminaire, la Haute-Commissaire a rappelé que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés vingt-cinq années plus tôt autour du slogan rassembleur de l'époque « Les droits des femmes sont des droits de l'homme », étaient l'expression très complète de l'engagement des États en faveur des droits humains des femmes et des filles. Dans une démonstration exceptionnelle de consensus, 189 États s'y étaient engagés à parvenir à l'égalité des sexes dans la pratique et en droit. Cela avait été possible grâce à plusieurs dizaines d'années de mobilisation, d'activités de plaidoyer et d'engagement indéfectible des groupes de la société civile, de mouvements féministes et de militant(e)s des droits des femmes. À la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à l'issue de laquelle avaient été adoptés la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les femmes ne revendiquaient pas de quelconques droits ou privilèges spéciaux mais demandaient à avoir les mêmes droits que les hommes.
5. Dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, il était clairement établi que les droits des femmes et des filles faisaient inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne et que le relativisme culturel ne pouvait être invoqué pour justifier des violations des droits des femmes. L'adoption de ces textes avait aussi été une étape majeure dans la reconnaissance de la diversité des femmes et de la nécessité de remédier aux multiples formes que prenait la discrimination. De plus, dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les États avaient souligné l'importance que revêtaient le respect des droits humains des femmes à toutes les étapes de leur vie et le lien entre respect des droits des femmes et développement durable.
6. La Haute-Commissaire a fait observer que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes avait été un moment d'engagement ferme et collectif en faveur des droits des femmes en tant que droits humains, et que le climat politique actuel était quelque peu différent d'alors. Les droits humains, en particulier les droits des femmes, étaient visés par des attaques sur bien des fronts. Les récents retours en arrière enregistrés et la résurgence de discours ou propos opposés à l'égalité des sexes reposaient sur une discrimination séculaire. Les droits des femmes n'étaient pas négociables, ils ne devaient pas évoluer au

gré des vents changeants de la politique. La Haute-Commissaire a souligné qu'il était impératif d'opposer à tous les défis l'affirmation gagnée de haute lutte que les droits des femmes étaient des droits humains, dans toute leur universalité et indivisibilité, et ce pour toutes les femmes, dans toute leur diversité. Rappelant l'appel, lancé le 24 février 2020 par le Secrétaire général devant le Conseil des droits de l'homme, à agir en faveur des droits de l'homme, la Haute-Commissaire a réaffirmé que chaque pays devait soutenir les orientations stratégiques et les lois qui promeuvent l'égalité des sexes, abroger les lois discriminatoires, mettre fin à la violence envers les femmes et les filles, leur garantir la santé sexuelle et procréative et les droits y afférents, et œuvrer en faveur de l'égalité dans la représentation et la participation des femmes dans tous les domaines.

7. La Haute-Commissaire a conclu son discours en expliquant que l'accord phare obtenu à Beijing n'était pas le fruit du hasard mais bien le résultat des efforts volontaristes déployés par les gouvernements, la société civile et d'autres partenaires, visant à hisser la réalisation des droits des femmes en tête des priorités. La Haute-Commissaire a exhorté toutes les parties prenantes à raviver l'unité et la communauté de vues qui avaient prévalu à Beijing pour que de nouveaux progrès puissent être accomplis sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

8. Dans son discours liminaire, M^{me} Thygesen, Secrétaire d'État à la politique de développement du Danemark, a mis en avant que la réunion-débat de haut niveau était une occasion idéale de mesurer les réalisations des vingt-cinq années écoulées et de se pencher sur les raisons du grave revirement observé actuellement à l'échelle planétaire sur les questions ayant trait aux droits fondamentaux.

9. M^{me} Thygesen a fait observer que, au cours des quarante années écoulées, le Danemark s'était fortement attaché à faire progresser les droits et l'autonomisation des femmes et des filles. En 1980, le Danemark avait accueilli la deuxième Conférence mondiale sur les femmes et, en 2019, il avait coorganisé la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, lors d'un sommet tenu à Nairobi du 12 au 14 novembre 2019. Faisant bloc avec la Chine, le Kenya et le Mexique, pays hôtes des Conférences mondiales sur les femmes, le Danemark donnait à voir la consensus interrégional sur la nécessité de réaliser les droits de toutes les femmes et toutes les filles.

10. Insistant sur ce qui avait été accompli depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, M^{me} Thygesen a indiqué que dans les deux tiers des pays dans le monde, il y avait autant de filles que de garçons à l'école primaire. Un grand nombre de femmes étaient entrées sur le marché du travail et le taux de mortalité maternelle avait baissé de près de 40 %. Malgré tout, il restait encore à faire pour tenir les promesses faites à Beijing. Une femme sur trois, par exemple, subissait encore des violences au cours de son existence, chaque jour encore 830 femmes et filles mouraient de causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement et, en moyenne, les hommes gagnaient 63 % de plus que les femmes, et cet écart ne cessait de se creuser.

11. Les engagements pris à Beijing restaient, plus que jamais, pertinents et 2020 était une date charnière pour renouveler les engagements. M^{me} Thygesen a souligné l'importance du Forum Génération Égalité, rassemblement mondial axé sur la société civile, qui œuvrait en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, avait été organisé par ONU-Femmes et était coprésidé par les Gouvernements français et mexicain. À cet égard, M^{me} Thygesen a salué les six coalitions (conçues pour accélérer le respect des promesses faites à Beijing) qui avaient pour thèmes la violence fondée sur le genre, la justice économique et les droits économiques, le droit de disposer de son corps et la santé sexuelle et procréative et les droits y afférents, les initiatives féministes en faveur de la justice climatique, les technologies et l'innovation au service de l'égalité des sexes et les mouvements et la mobilisation féministes¹. Ces coalitions d'action pouvaient favoriser le futur lancement d'actions collectives grâce à de nouveaux partenariats novateurs associant les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et la jeunesse. Le Danemark avait fait part de son intérêt pour jouer un rôle de premier plan dans la coalition d'action consacrée au droit de

¹ Voir <https://forum.generationequality.org/fr/propos>.

disposer de son corps et à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation. Dans la dernière ligne droite menant à l'égalité des sexes, l'effort devait être collectif, aucun pays ne pouvant y parvenir seul.

12. Dans sa déclaration liminaire, M. Chen, Ambassadeur et Représentant permanent de la Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a rappelé que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes s'était tenue à Beijing vingt-cinq ans plus tôt et que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing étaient, depuis, devenus le cadre directeur de référence pour la cause internationale des droits des femmes.

13. M. Chen a fait observer que, depuis lors, de grands progrès avaient été marqués dans la réalisation des droits des femmes, y compris en matière d'accès à l'éducation, de liberté de contracter mariage et d'inclusion dans toutes les composantes de la population active. Il s'ensuivait que le statut des femmes avait franchi de nouveaux caps en Chine. Récemment, la Chine avait mobilisé toutes les ressources du pays pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19), et les femmes médecins et les infirmières avaient alors joué un rôle de premier plan. Malgré ces progrès, il subsistait des inégalités entre femmes et hommes et dans la répartition des ressources. M. Chen a fait observer que, à l'échelle mondiale, les femmes âgées de 25 à 34 ans avaient, par rapport aux hommes de la même tranche d'âge, 25 % de chances en plus de vivre dans l'extrême pauvreté. Un grand nombre de femmes et de filles souffraient profondément du déséquilibre hommes-femmes dans les domaines du développement, des conflits, des changements climatiques et des autres défis, et elles étaient notamment victimes de la violence fondée sur le sexe et de la traite des êtres humains.

14. M. Chen a souligné qu'il était important : de garantir que les femmes bénéficient d'une part égale à celle des hommes dans les avantages tirés du développement ; d'améliorer la protection des droits des femmes de façon systématique, y compris leurs droits à l'éducation et à la santé ; de donner à voir l'écart hommes-femmes dans la protection sociale et d'y remédier. M. Chen a également fait observer qu'il importait de renforcer la coopération internationale sur les droits des femmes.

15. Dans ses observations finales, M. Chen a engagé les États à continuer de soutenir les pays en développement dans l'action qu'ils menaient pour atteindre les objectifs mentionnés, et il a réaffirmé que la Chine était disposée à coopérer avec la communauté internationale dans les initiatives tendant à promouvoir davantage la cause des femmes partout dans le monde.

B. Résumé des exposés

16. La Présidente du Conseil des droits de l'homme a présenté les trois personnalités invitées, à savoir la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, la Vice-Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et l'experte sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes, Maglys Arocha Dominguez.

17. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a constaté que l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing avait été une étape marquante dans l'action menée en vue de parvenir à l'égalité des sexes. Le monde était sur la bonne voie menant à cette égalité, mais les progrès avaient été lents et inégaux et des reculs notables s'étaient produits. D'importants progrès avaient été marqués, partout dans le monde, en matière d'accès des femmes et des filles à la santé et à l'éducation, en particulier. Toutefois, les progrès sur le front économique avaient été d'une lenteur inacceptable, et l'écart hommes-femmes dans la participation à la vie active stagnait au niveau mondial. De plus, sur l'ensemble des personnes employées, 58 % de femmes travaillaient dans le secteur informel, ce qui impliquait que les femmes demeuraient bien plus près de la pauvreté que de la prospérité. La violence envers les femmes et les filles restait invisible et endémique. Sur une note positive, un certain nombre de mesures transversales de la première importance avaient pu être prises pour surmonter la stagnation et catalyser les efforts visant à accélérer la progression sur la voie de l'égalité des sexes. Il s'agissait notamment des dispositions prises pour assurer un financement correct, grâce à la mobilisation de ressources financières, éliminer toutes les lois discriminatoires et combler l'écart entre

l'égalité en droit et l'égalité dans la pratique. La Directrice exécutive a annoncé qu'ONU-Femmes allait organiser le Forum Génération Égalité, avec le concours des Gouvernements français et mexicain, avec pour objectifs d'obtenir des résultats concrets, décisifs pour les femmes et les filles et de respecter les promesses faites à Beijing.

18. La Vice-Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a, d'emblée, souligné que les deux textes pionniers qu'étaient la Déclaration et le Programme d'action de Beijing lui avaient offert un cadre directeur solide tout au long de son parcours en tant que défenseuse de l'égalité des sexes et de la paix. Elle a mis en avant que le Comité avait été décisif pour ce qui était de responsabiliser davantage les États et, ce faisant, accélérer le respect des engagements pris à Beijing. De plus, la nature juridiquement contraignante de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en avait fait le mécanisme le plus puissant pour promouvoir et protéger les droits humains des femmes. La Vice-Présidente a souligné le fait que le Comité, à travers ses dialogues constructifs et ses recommandations, orientait les États dans l'évaluation de leurs progrès et le recensement des domaines dans lesquels l'action devait être renforcée. Le Comité soutenait aussi les États dans le renforcement de leur responsabilisation au regard de l'instauration d'un monde sans violences ni stigmatisation ou stéréotypes, un monde exempt de mariages d'enfants, un monde où l'égalité de rémunération à travail égal avait cours et un monde où régnaient une paix et une stabilité durables, pour toutes et tous. La Vice-Présidente a déploré le fait que le programme en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité n'avait pas été inscrit dans les six coalitions d'action, et a donc engagé instamment les organisateurs du Forum Génération Égalité à envisager d'inclure ce programme important. La Vice-Présidente a constaté le revirement général prenant la forme d'un rejet des acquis en matière de droits des femmes et a déploré que la discrimination à l'égard des femmes demeure une réalité omniprésente – par exemple, plusieurs centaines de milliers de femmes mouraient encore chaque année de complications de la grossesse, et moins du quart des parlementaires étaient des femmes. Pour que les femmes puissent réaliser leurs droits, il fallait créer des institutions efficaces et allouer les ressources voulues à cet effet. L'année 2020 serait l'occasion d'accélérer la cadence dans la suite donnée aux engagements, le monde ne pouvant se permettre de régresser.

19. M^{me} Arocha Dominguez a rendu hommage à tous les défenseurs et défenseuses des droits des femmes qui avaient frayé la voie et avaient contribué aux Conférences mondiales sur les femmes tenues à Mexico, Copenhague et Nairobi, fondements de la Conférence de Beijing, tenue en 1995. M^{me} Arocha Dominguez a fait observer que les femmes de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes avaient affiché leur unité stratégique lorsqu'elles s'étaient rendues à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, fortes de leur coopération sur le Plan d'action de Mar del Plata, qui avait été une étape essentielle dans la lutte menée. Malheureusement, la vision élargie qui dominait à la Conférence de Beijing perdait de son ampleur au fil du temps : certains aspects faisaient l'objet d'une grande attention tandis que d'autres étaient ignorés ou ne captaient pas l'attention et ne bénéficiaient que de ressources limitées. La question de la paix, en particulier, avait été dénaturée et réduite aux priorités du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité. Les perceptions des conflits et de l'insécurité telles qu'elles avaient été formulées à Beijing, y compris s'agissant de la militarisation, de l'occupation, des mesures coercitives et des sanctions économiques, avaient été perdues de vue, non sans répercussions posant problème. M^{me} Arocha Dominguez a souligné que l'inégalité s'était creusée, entraînant des conséquences sur le plan social telles que la tenue de manifestations dans les rues des pays d'Amérique latine. Les femmes avaient été en tête des cortèges et exigeaient le changement. Elle a fait observer que, dans certaines parties du monde, la pauvreté avait conduit des femmes à travailler dans des conditions assimilables à l'esclavage. Les grossesses précoces demeuraient un problème, et les stéréotypes machistes et préjudiciables qui sous-tendaient la violence sexuelle à l'égard des femmes restaient sans réponse partout dans le monde. M^{me} Arocha Dominguez a engagé vivement les États à se positionner contre la multiplication des forces religieuses, culturelles et politiques conservatrices qui, dans leurs propos et par le harcèlement et les menaces, discréditaient le mouvement féministe, par exemple en faisant pression pour que les études de genre soient interdites. L'égalité des femmes et des hommes ne pouvait être atteinte indépendamment et

nécessitait que les mesures soient prises dans les cadres sociaux appropriés. En conclusion, tant qu'existaient des sociétés machistes, racistes et dominées par les hommes et tant que le modèle économique et social dominant était articulé autour du profit, il ne pouvait y avoir d'égalité des sexes.

C. Déclarations des représentants d'États et d'observateurs

20. Au cours du débat qui a suivi, les orateurs qui sont intervenus se sont félicités de l'occasion qui était offerte de célébrer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, vingt-cinq ans après leur adoption, et de s'attaquer aux défis qui se posaient encore dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il a été souligné que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing continuaient de représenter l'engagement le plus complet en faveur de l'égalité des sexes, de la pleine jouissance par les femmes et les filles de tous les droits de l'homme et de l'autonomisation des femmes et des filles. Les intervenants ont particulièrement salué les travaux normatifs importants réalisés par le Conseil des droits de l'homme à l'appui de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Des orateurs ont souligné l'importance et la pertinence de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, instrument juridiquement contraignant qui offrait un socle de droits humains approprié pour étayer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et des engagements connexes, tels que ceux figurant dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les objectifs de développement durable et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

21. Les intervenants ont fait observer que les mesures prises dans le monde depuis 1995 pour promouvoir l'égalité des sexes avaient débouché sur des progrès notables pour ce qui était de garantir les droits des femmes dans des domaines tels que l'éducation, la santé, la représentation politique, la prise de décisions et l'autonomisation sur le plan économique. Des orateurs ont indiqué que l'autonomisation des femmes et l'égalité étaient des priorités nationales. Certains, en particulier, ont fait part de lois et de politiques nationales adoptées ou modifiées pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, sous toutes ses formes et manifestations. Des intervenants ont mis en exergue les initiatives prises par les pouvoirs publics pour promouvoir la pleine participation des femmes aux postes de responsabilité et dans les institutions décisionnelles majeures. S'agissant de la représentation des femmes dans les organes décisionnels, les intervenants ont cité des mesures et des lois propres à renforcer la présence de femmes aux postes de haut rang, et ont fait observer que la réelle autonomisation commençait tout en haut de l'échelle. Les femmes devaient pouvoir occuper des postes de direction, sans discrimination. Des mesures devaient être prises dans les domaines socioéconomique et politique en faveur de programmes accélérés d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes. Des orateurs, par exemple, ont expliqué que des plans stratégiques nationaux ayant pour cible la prévention de la violence fondée sur le genre et des féminicides avaient été mis en place.

22. Les intervenants ont constaté que, nonobstant tout ce qui avait été réalisé, la mise en œuvre des engagements avait été lente et inégale, et qu'il subsistait des obstacles importants sur la voie menant à l'égalité des sexes, ce dans chacun des domaines d'action allant de l'éducation et la santé de qualité à la prise de décisions, en passant par l'économie. Certains ont insisté sur la responsabilité de tous, collectivement, de protéger le cadre normatif adopté et de veiller à ce que les acquis servent à renforcer et consolider les fondements du programme d'action contenu dans la Déclaration de Beijing et énoncé aux Conférences d'examen.

23. Les participants ont fait valoir les nombreuses difficultés restant à surmonter. Plusieurs ont, par exemple, attesté les formes multiples et croisées de discrimination que vivaient au quotidien les femmes et les filles, en particulier dans les situations de crise humanitaire. Des obstacles précis à l'autonomisation économique des femmes ont été cités, notamment la nécessité pour les gouvernements de travailler avec de multiples parties prenantes, y compris le secteur des entreprises, et la nécessité que des mesures plus ciblées soient prises à l'appui du partage des responsabilités parentales. Des intervenants ont

expliqué que les femmes n'avaient pas accès dans des conditions d'égalité aux ressources et possibilités qui leur étaient nécessaires pour être davantage productives, ce qui avait des effets négatifs sur l'agriculture, la foresterie et la pêche dans nombre de pays en développement et contribuait à la pauvreté et à la malnutrition dans les régions rurales.

24. Au nombre des autres problèmes soulevés lors des débats figurait le fait de ne pas garantir les soins et les droits en matière de santé sexuelle et procréative, et de ne pas protéger l'autonomie corporelle, ce qui avait été facteur de décès et de maladies évitables chez les femmes et les filles du monde entier. Des intervenants ont réaffirmé l'importance des soins et des droits en matière de santé sexuelle et procréative et l'indivisibilité de ces droits pour la réalisation des droits des femmes et la réalisation de l'égalité des sexes. La question de la nécessité d'un accès universel à des services de soins de santé sexuelle et procréative de qualité et d'un coût abordable, y compris à l'éducation sexuelle complète, a aussi été soulevée. Des intervenants ont fait observer qu'il était nécessaire de déconstruire les structures et valeurs patriarcales qui, souvent, se prévalaient de la religion, de la culture et de la tradition pour restreindre les droits des femmes et des filles, en particulier leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de procréation.

25. Il a été souligné également qu'il était important de réagir au revirement observé actuellement au sujet de l'égalité des sexes. Des intervenants ont engagé vivement les États à combattre ces attaques contre les droits des femmes, y compris contre les mesures visant à réduire le financement des organisations qui défendent les droits des femmes. Face à cette tendance à la régression, des orateurs ont souligné qu'il fallait continuer de mettre à contribution, y compris en assurant pour cela un financement approprié et effectif, tous les acteurs pertinents, y compris les organisations de défense des droits des femmes, les associations féministes, les défenseurs des droits humains des femmes et les jeunes, en vue d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

26. Plusieurs intervenants ont souligné que les femmes jouaient un rôle clef dans la promotion du programme d'action pour la paix et la sécurité et, en particulier, que le combat pour les droits des femmes était associé au combat pour la paix. Un orateur a fait valoir que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité devait être efficacement intégré dans toutes les composantes du Forum Génération Égalité et dans les coalitions d'action. Il a été dit que les questions de la paix et de la sécurité étaient transversales, qu'elles avaient un effet sur une multitude de facteurs, notamment les changements climatiques, la justice économique, la violence fondée sur le genre, la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et l'accès aux technologies, et que, inversement, elles étaient influencées par ces facteurs. Les participants ont donc invité le Conseil des droits de l'homme à inclure dans ses résolutions, rapports et autres outils une analyse tenant davantage compte des questions de genre.

27. Il a été dit qu'il y avait tout lieu de craindre que l'analyse prédictive et les autres productions de l'intelligence artificielle soient de nature à reproduire et approfondir les préjugés courants liés au genre et à la race, dont les données collectées étaient imprégnées.

28. Compte tenu de l'écart persistant entre hommes et femmes dans le domaine de la justice, l'état de droit devait être promu en tant que facteur d'égalité des sexes. L'accès à la justice dans des conditions d'égalité pouvait réellement faire la différence dans la vie des femmes et des filles, en particulier pour celles vivant en milieu rural et celles ayant un handicap. Les intervenants se sont donc enquis des moyens par lesquels les investissements dans l'accès des femmes et des filles à la justice pouvaient être mobilisés.

29. Les participants ont souligné que, pour accélérer les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, de façon à atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à garantir que personne n'était laissé de côté, il était important que la communauté internationale s'engage et que des mesures soient prises au niveau national. Certains ont engagé l'ONU à continuer de soutenir les initiatives prises aux niveaux local, national, régional et international en faveur de la mise en œuvre intégrale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et de l'examen de cette mise en œuvre aux niveaux international, régional, national et local. Des intervenants ont également fait observer que la pleine mise en œuvre du programme d'action de Beijing ne pouvait se faire sans lois

réformatrices, changements systémiques, solides contributions financières et coopération multilatérale.

D. Réponses des personnalités invitées et conclusions

30. Dans sa réponse, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a mis en avant un certain nombre de domaines d'action sur lesquels ONU-Femmes avait porté son attention, notamment les coalitions d'action. Elle a mis en évidence les efforts intersectoriels déployés pour surmonter la stagnation du processus et stimuler l'action afin de progresser sur la voie de l'égalité des sexes, efforts qui avaient notamment consisté à lever des fonds en faveur de l'égalité, à supprimer toutes les lois discriminatoires, à combler l'écart entre l'égalité en droit et l'égalité dans la pratique, et à renforcer les mécanismes institutionnels au service de l'égalité des sexes et de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes comptait bien que les dix années d'action (2020-2030) permettraient d'atteindre les objectifs de développement durable fixés à l'horizon 2030. Rappelant le rôle d'ONU-Femmes dans le Forum Génération Égalité, organisé conjointement avec les Gouvernements français et mexicain, elle a engagé les États, le secteur privé et la société civile à être parties au projet.

31. La Vice-Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a réaffirmé que, certes, des progrès avaient été accomplis en matière de droits des femmes, mais que des problèmes persistaient, le plus notable étant celui de la violence à l'égard des femmes. Pour remédier à ce problème, il était impératif de venir à bout des stéréotypes et de la stigmatisation et de faire participer les hommes, les garçons et les personnalités et dirigeants religieux à un dialogue constructif. La Vice-Présidente a en particulier fait observer l'importance que revêtait la soumission de rapports au Comité, procédure qui avait aidé des États à être plus attentifs aux questions de genre, par exemple à légiférer contre les pratiques préjudiciables et à rassembler les parties prenantes. Elle a engagé vivement les États, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales à fournir autant d'informations que possible au Comité, afin de l'aider à mener à bien ses travaux. Elle a souligné que le Comité avait instauré, pour les États, l'obligation de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées sur les droits des femmes, y compris dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité. En conclusion, la Vice-Présidente a demandé instamment aux États de mesurer l'importance que revêtait le renforcement des mécanismes des organes conventionnels, et de fournir l'information utile au Comité pour s'assurer que les engagements de Beijing devenaient une réalité tangible et que personne n'était laissé de côté.

32. M^{me} Arocha Dominguez a fait observer qu'il subsistait des lacunes et qu'il serait utile d'élaborer des indicateurs permettant de mieux prendre la mesure des formes multiples et croisées de discrimination dont les femmes et les filles faisaient l'objet, y compris les autochtones, les adolescentes, les femmes en situation de pauvreté et les femmes travaillant dans certains secteurs, par exemple le travail saisonnier. L'experte a remercié les représentants de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté et du Center for Reproductive Rights d'avoir soulevé des questions importantes et d'avoir soumis au Comité les éléments d'information pertinents. En conclusion, M^{me} Arocha Dominguez a souligné qu'il était important de tirer parti du Comité pour favoriser l'égalité des sexes et aider à assurer les droits des femmes, et a fait observer qu'il n'était fait aucune distinction entre les droits des femmes et les droits de l'homme, les droits des femmes étant des droits de l'homme.